



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2025**

DELIBERATION N°09/2025/MT

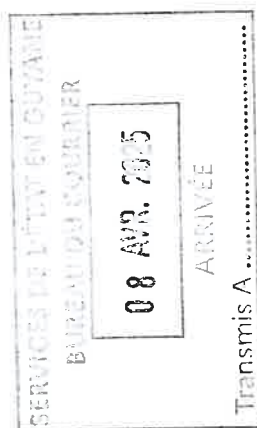
**Modification du plan de financement pour la réalisation de
la Maison Sociale et Solidaire**

DATE DE CONVOCATION

19 mars 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 13
ABSENTS : 10
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 05



L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT SIX MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1er Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère
M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Myrko SEPHO, Conseiller,
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller

ABSENTS :

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
Mme Tatiana GENEVIEVE, Conseillère
M. Auguste FERNAND, Conseiller
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Monsieur Bruno BAUDE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Madame Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^{ème} Adjointe au Maire. Monsieur Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint au Maire. Monsieur Joseph Michel FEVRY, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Charles-Henri DELAR, Conseiller Municipal. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire. Arrivées de Monsieur Charles-Henri DELAR à 16h20. Monsieur Joseph-Michel FEVRY Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Charles-Henri DELAR, Conseiller Municipal.

Délibération n°09/2025/MT
Modification du plan de financement pour la réalisation de la Maison Sociale et Solidaire

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'adoption le mercredi 18 décembre 2024 de la délibération n°53/2024/MT portant sur la demande de financement pour la réalisation de la Maison Sociale et Solidaire à Montsinery avec le plan de financement ci-dessous :

| Plan de financement | Montant | Taux |
|---------------------|-------------------------|-------------|
| CAF | 98 000,00 euros | 50% |
| Etat | 29 400,00 euros | 15% |
| CTG | 29 400,00 euros | 15% |
| Commune | 39 200,00 euros | 20% |
| TOTAL | 196 000,00 euros | 100% |

En date du 7 février 2025, l'administration municipale a interrogé la Caisse d'Allocation Familiale sur la possibilité d'une modification de leur participation au financement du projet comme validé par le conseil municipal en décembre 2024.

La Caisse d'Allocation Familiale a alors informé la collectivité d'un financement pouvant aller jusqu'à 80% du montant total du projet, et ce dans le cadre de la création d'un Espace de Vie Social (EVS) dans lequel s'inscrira le projet communal.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

| Plan de financement | Montant | Taux |
|---------------------|-------------------------|-------------|
| CAF | 156 800,00 euros | 80% |
| Commune | 39 200,00 euros | 20% |
| TOTAL | 196 000,00 euros | 100% |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;



DECIDE :

Article 1 : APPROUVER le nouveau plan de financement ci-dessous :

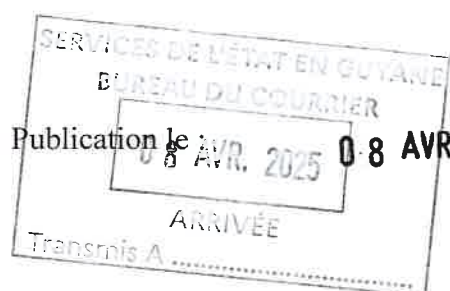
| Plan de financement | Montant | Taux |
|---------------------|------------------|------|
| CAF | 156 800,00 euros | 80% |
| Commune | 39 200,00 euros | 20% |
| TOTAL | 196 000,00 euros | 100% |

Article 2 : AUTORISER le Maire, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s’y apportant.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS

| | |
|-----------------|---|
| POUR 15 | Patrick LECANTE - Patrick LABEAU – Marcelline POPO – Jean-Yves TARCY – Patricia REJON – Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBE – Christine TIAN-SIO-PO – Steeve MAYEN – Donel DUCCE. – Aline Philippe N’GUYEN VAN VAÏ. <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA – Bruno BAUDE – Thierry MARIE-CLAIRE – Arielle JACQUES-HIMMER. |
| CONTRE 0 | |
| ABSTENTION 3 | Charles-Henri DELAR - Christian PORTHOS <u>Procuration :</u> Joseph Michel FEVRY |

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 26 mars 2025



Le Maire,

Patrick LECANTE

